

vous qu'en cette occasion j'avais voulu exciter une rébellion contre lui.

J'espère, Monseigneur, que vous connaîtrez que ma conduite a été conforme aux comandements que j'avais reçu l'année dernière de Sa Majesté et de Monseigneur Votre père. J'ai tout souffert, j'ai remontré, et enfin j'en donne avis au Roi et à vous Monseigneur, je me tiendrai toute cette année dans la même réserve que j'ai gardée. Je renvoie mes deux enfants pour ne pas les exposer davantage à de nouvelles insultes, je m'appliquerai uniquement à faire mon devoir autant qu'on m'en donnera la liberté et je souffrirai tout patiemment conformément à ce qui m'est ordonné avec la résolution de vous informer comme je dois de tout ce qui s'est passé.

Ce sont les sentiments, Monseigneur, dans lesquels je suis et j'espère que vous serez satisfait de ma conduite. Je finis, Monseigneur, en vous demandant avec un empressement plein de respect pour vous et de tendresse pour ce pauvre pays qu'il vous plaise en avoir compassion vous assurant que je sacrifierais ma vie volontiers pour son repos et pour vous témoigner qu'on ne peut-être avec plus de fidélités, plus d'obéissance et plus de soumission que je suis,

Monseigneur,

Votre très humble, très obéissant et très fidèle serviteur,

DUCHESNEAU (1)

(1) Archives provinciales de Québec.

LES "DEPOUILLES" DU PERE JESUITE CAZOT

Est-il vrai que, en avril 1800, lorsque le gouvernement, après la mort du Père Cazot, s'empara des biens-mobiliers du ci-devant ordre des Jésuites, il donna ordre de remettre à la cathédrale de Québec tous les vases sacrés, ornements d'église, peintures, etc, etc, qui se trouvaient dans l'ancienne chapelle du collège des Jésuites de Québec?

C'est le 16 avril 1800 que M. Sheppard, shérif du district de Québec, saisit les biens-mobiliers du défunt Père Cazot. Le shérif Sheppard en dressa un inventaire très détaillé qu'il attacha à l'original même du bref de prise de possession des propriétés et seigneuries que les Jésuites possédaient dans le pays. Authentiqué par le shérif Sheppard et scellé du grand sceau de la Province cet inventaire fut déposé dans les archives de la Cour du Banc du Roi.